



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF
SESSAD DTP-DV41, UEMAs, UEEA, EMAS

2023

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

SESSAD DTP
767 Bd Duhamel Du Monceau
45160 OLIVET

RAPPORT D'ACTIVITE	4
Introduction.....	4
Présentation de l'association	4
Présentation de l'établissement	6
Le cadre réglementaire.....	6
Le SESSAD (DTP/DV41)	6
Les missions.....	7
Les outils de la loi 2002-2.....	8
Fonctionnement interne de la structure.....	8
Faits marquants.....	8
Actions développées au cours de l'année	9
A. Activité de l'année 2023.....	9
B. La structure et la transformation de l'offre	10
C. Projets développés au sein de la structure	11
D. Les partenariats.....	13
E. Perspectives 2024	13
Les ressources humaines	14
A. Tableau des effectifs	14
B. La formation du personnel.....	15
C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement.....	17
Synthèse des perspectives.....	Erreur ! Signet non défini.
UEMA	18
I. Le cadre réglementaire.....	18
II. Les missions.....	18
III. Le fonctionnement interne	18
Faits marquants.....	20

IV. Activité de l'année 2023.....	20
V. Partenariats.....	20
Perspectives.....	20
UEEA.....	21
EMAS.....	24
RAPPORT FINANCIER.....	30
Synthèse de l'activité	31
I. Investissements.....	33
II. Fonctionnement.....	34

RAPPORT D'ACTIVITE

Introduction

Les comptes administratifs 2023 des établissements et services gérés par l'Association sont marqués sur le volet financier par :

- ✓ **Le contexte socio-économique national et international** : les dépenses afférentes à l'exploitation courante subissent ce contexte inflationniste notamment en ce qui concerne les consommables, le carburant, les produits alimentaires mais également l'envolée des prix de l'énergie déjà enclenchée en fin d'année 2022 qui s'est poursuivie en 2023 ;
- ✓ **L'attractivité des métiers du secteur médico-social et le sous-financement des revalorisations salariales** : la crise des métiers qui a fait suite à la crise sanitaire se traduit en terme financier par :
 - ↳ Un recours accru à des personnels remplaçants en contrat direct ou par le biais de l'intérim ;
 - ↳ Un absentéisme des personnels titulaires « usés » par l'augmentation de leur charge de travail ;
 - ↳ Le sous-financement des mesures de revalorisations salariales issues de la Conférence des métiers du 18 février 2022 pour les professionnels éducatifs et de l'accompagnement qui faisaient déjà l'objet d'un sous-financement en 2022 s'est poursuivi en année pleine en 2023 ;
- ✓ **Le développement du numérique dans la société mais aussi les pratiques des ESMS** : Le numérique, de plus en plus présent, au sein des structures que se soient comme outil de compensation du handicap ou comme un outil de communication, induit une évolution des équipements informatiques (matériels, réseaux.) ainsi qu'un accroissement de la maintenance informatique.

Présentation de l'association

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes :

Secteur Enfant :

Pôle Accompagnement Médico-socio-éducatif et Apprentissage

- IME Baule
- IME Gien
- IME la Source
- ERF
- Service Relais

Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants/Adolescents

- CMPP
- CAMSP
- SESSAD DTP
- Antenne DV 41
- EMAS
- UEMA Boigny Sur Bionne
- UEMA Lorris
- UEEA Orléans
- PRH

Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

- MAS la Devinière
- MAS les Saulniers
- SAMSAH
- Dispositif l'Oréal
- SSIAD porteur :
 - ESMNE
 - PCPE
 - ASTUS
 - Communauté 360

Pôle Accompagnement Social et Professionnel

- Foyer Hébergement Gien
- ESAT Servi PEP
- SAVS Gien
- Foyer Hébergement Orléans
- SSO Gien
- SAVS Orléans
- FVJ Gien
- ESAT PEP Giennois
- Entreprise Adaptée
- DIDE
- SESSAD PRO

Présentation de l'établissement

Le cadre réglementaire

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile sont encadrés par l'article D. 312-75 du CASF, la loi 2002-2 rénovant l'action sociale, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que les recommandations de bonnes pratiques, notamment la RDBP de 2015 "*L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)*".

Le SESSAD (DTP/DV41)

Le SESSAD est un établissement qui propose une activité ambulatoire, doté d'un agrément de 196 places, 13 places pour le service DV41 et 183 pour le SESSAD DTP.

Depuis sa transformation en janvier 2021 (passage de 10 services spécialisés en un dispositif territorial polyvalent), il couvre l'ensemble du département du Loiret. Il est organisé en cinq territoires et accompagne des enfants de 0 à 20 ans porteurs d'une déficience motrice, visuelle, de trouble du développement intellectuel ou de troubles spécifiques du langage.

Le SESSAD DV41 a gardé sa spécificité d'accompagnement des enfants de 0 à 20 ans avec déficience visuelle dans tout le département du Loir et Cher et participe à la transformation de l'offre sur ce territoire.

La gestion administrative et le pilotage du SESSAD DTP des territoires EST, OUEST, Métropole Nord-Est (MNE), Métropole Nord-Ouest (MNO) et Métropole Sud (MS), du SESSAD DV41, des 2 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de Boigny (classe Plume) et Lorris (classe Caméléon), de l'UEEA d'Orléans La Source (classe Papillon) et de l'Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la scolarisation (EMAS), sont centralisés à Olivet, sous le N° FINESS principal 450009188. Le service de transcription adaptation est également rattaché administrativement au SESSAD DTP.

N° FINESS	passage DTP 2021	Arrêté du 23/11/2020 N°2020-DMS-PH45-0110		proposition du 02/08/2021	
450020433	UEMA Boigny	7	TSA	7	TSA
450022751	UEMA Lorris	7	TSA	7	TSA
450009188	MNE	134	DM	183	Polyvalent
450015102	MNO				
450009188	MS				
450018288	CAPUCINS	21	DM		
450014873	EST	14	DI		
450009188	OUEST	14	DI		
410007769	DV41	13	DV	13	DV
450023478	UEEA Cadou	10	TSA	10	TSA
		220		220	

Les missions

Les missions du SESSAD s'inscrivent dans la prise en compte globale de la situation du jeune, dans une logique de parcours inclusif et de co-construction avec la famille. Elles visent à proposer des moyens de compensation en réponse à ses besoins pour favoriser son maintien dans ses lieux de vie, son accès à la cité, en lien avec les partenaires nécessaires à cette réalisation.

Les missions sont :

- soutenir le développement de l'autonomie
- aider à prendre soin de soi
- conseiller et soutenir la famille
- favoriser la socialisation
- soutenir le pouvoir d'agir
- soutenir les démarches administratives pour l'accès aux droits
- soutenir l'inclusion scolaire et pré professionnelle
- être ressource pour les partenaires.

Les outils de la loi 2002-2

Le DIPC a été mis à jour et validé en 2020 dans le cadre du travail institutionnel portant sur la procédure d'accompagnement. Le livret d'accueil a été mis à jour en septembre 2022. Le projet d'établissement a été réécrit et validé en avril 2023. La participation sociale des familles a été recherchée dans la réécriture du projet d'établissement et a mobilisé 3 familles qui ont participé à un groupe de travail portant sur le fonctionnement du SESSAD. Le règlement de fonctionnement est à actualiser. La mise en place d'un Conseil à la Vie Sociale ou toute autre forme de participation sociale fait partie des axes du Comité d'Amélioration Continue de la Qualité. Des questionnaires sont adressés aux familles mais ils ne concernent que l'accompagnement de leur enfant au SESSAD. D'autres actions à destination des parents sont mises en place dans le cadre de réunions d'information avec les partenaires.

Fonctionnement interne de la structure

Chaque territoire est constitué d'une équipe interdisciplinaire : chef de service, éducateur spécialisé, psychologue, temps d'assistant de service social, enseignant spécialisé mis à disposition par l'Education Nationale, temps de médecin, temps d'infirmière, temps de secrétaire médicale, ergothérapeute, psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste. Les professionnels se déplacent dans tous les lieux de vie de l'enfant (école, domicile et autres) et se réunissent une fois par semaine. Des séances peuvent être occasionnellement organisées dans les locaux du service et des groupes ont lieu régulièrement pour répondre aux différents besoins des enfants et adolescents rencontrés.

Pour l'ensemble des territoires :

Une équipe transversale apportant une expertise particulière : l'équipe APONIME (enseignant spécialisé en déficience visuelle art-thérapeute, orthoptiste, neuropsychologue, informaticien spécialisé, aide médico-psychologique, instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles).

Une équipe administrative et technique : cadre administratif et de gestion, secrétaires de direction, comptable, agent d'accueil, agent technique.

Le SESSAD DTP compte 3 sites :

- Un site à Olivet qui regroupe les 3 territoires de la métropole (MS, MNO, MNE) et l'équipe administrative et technique.
- Un site à Baule pour le territoire Ouest.
- Un site à Gien pour le territoire Est.

Le SESSAD DTP est ouvert du lundi au vendredi, selon un calendrier d'ouverture déterminé chaque année (proche du calendrier scolaire).

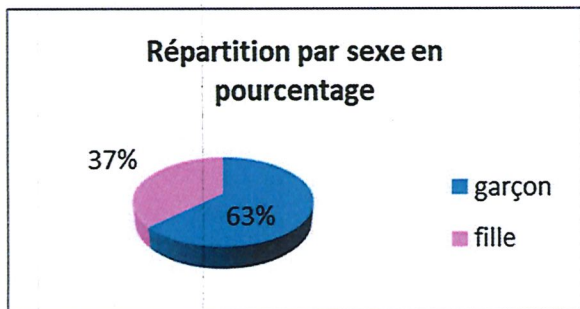
Le SESSAD DV41 implanté à Blois, est constitué également d'une équipe interdisciplinaire : chef de service, psychologue, enseignante CAEGADV, ES, instructrice de locomotion, psychomotricienne, ergothérapeute. Seule l'enseignante CAEGADV est à temps plein.

Faits marquants

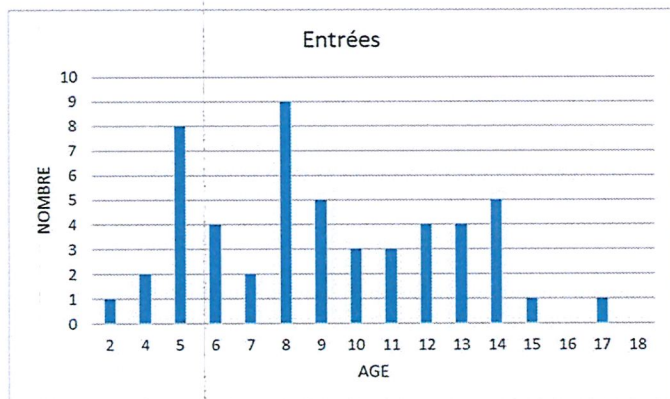
L'année 2023 a été marquée par :

- La validation du projet d'établissement SESSAD et le lancement du Comité d'Amélioration Continue de la Qualité déclinant la mise en place des groupes de travail priorisant sur 2023 : l'autodétermination et l'offre de service. Concomitamment une expérimentation sur la gestion de la liste d'attente a été conduite, et des rencontres familles partenaires ont été organisées.

- La première édition en juillet 2023 d'une fête du SESSAD DTP et DV 41 à destination des enfants accompagnés par le SESSAD et de leurs familles.
- L'inauguration de la salle d'innovation.
- La formation de tous les personnels à l'utilisation d'Ogirys (dossier unique informatisé)



- 52 enfants ont été admis en 2023



Moyenne d'âge des enfants admis : 09 ans

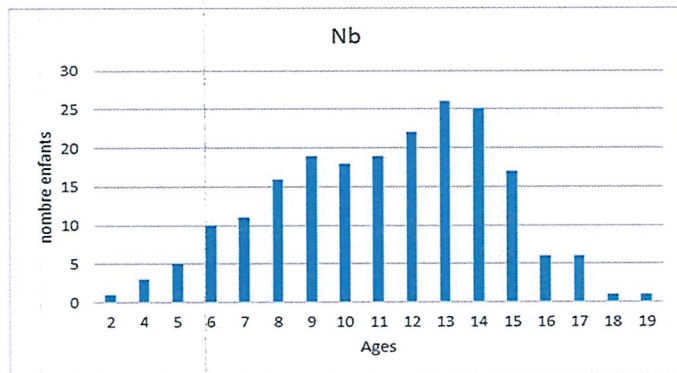
Les enfants admis venaient à 99% du milieu ordinaire.

- Répartition des enfants accompagnés en 2023

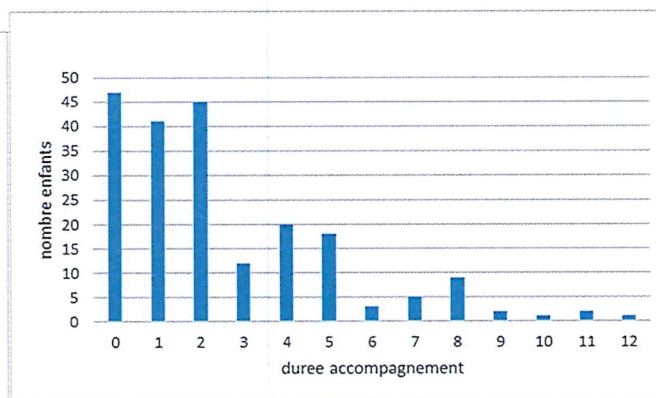
Actions développées au cours de l'année

A. Activité de l'année 2023

- 267 enfants ont été accompagnés au cours de l'année 2023
- 206 enfants présents au 31/12/2023



Moyenne d'âge : 11,19



Durée moyenne d'accompagnement 2,54 ans

- 27 projets de groupe ont été mis en œuvre sur tous les territoires et le service DV 41 dont un groupe de parole adolescents ou des rencontres thématiques (prévention réseaux sociaux, équilibre alimentaire...).
- 33 enfants sont sortis en 2023 pour 68% vers le milieu ordinaire, 29% réorientation vers un ESMS, 3% inconnu. La moyenne d'âge des enfants sortants est de 13 ans.

B. La structure et la transformation de l'offre

Le passage du ZSAI au dispositif territorial polyvalent en 2021 a permis de couvrir le territoire du Loiret et ainsi accompagner des enfants avec troubles du langage ou déficiences motrice sur les territoires de l'est et de l'ouest.

Les missions du SESSAD s'inscrivent pleinement dans l'inclusion des enfants notamment par le bénéfice d'une UEE interne au SESSAD représentée par une coordonnatrice pédagogique, 4 enseignantes détachées de l'Education Nationale et trois enseignants CAEGADV (professionnels salariés du SESSAD). L'accompagnement des élèves se construit après un temps d'observation et d'évaluation des acquis scolaires. Ce bilan pédagogique met en valeur les points d'appui de l'élève ainsi que ses besoins spécifiques. Il permet de définir des objectifs à partir du Socle Commun de Connaissances de Compétences et de Culture et d'élaborer des stratégies pédagogiques adaptées. En concertation avec l'enseignant de l'élève, les enseignants spécialisés du SESSAD interviennent auprès de l'élève en classe ou parallèlement en séance individuelle. Ce cadre de travail favorise des interactions et des sollicitations plus soutenues, renforçant ainsi la motivation et l'implication de l'élève.

L'enseignant spécialisé du SESSAD coopère avec l'enseignant de la classe pour réfléchir avec lui à des aménagements pour adapter le travail au niveau de chaque élève accompagné. Par sa connaissance des troubles, de leur incidence sur les apprentissages, et de sa connaissance de la psychologie et du développement de l'enfant, l'enseignant spécialisé du SESSAD est capable d'analyser les dysfonctionnements des processus d'apprentissage et d'adapter sa pédagogie aux spécificités des élèves accompagnés.

En 2023 les enseignantes ont accompagné 121 élèves dont 31% d'élèves déficients visuels dans le Loiret.

Afin de renforcer le travail partenarial tant en interne qu'en externe, la coordonnatrice pédagogique a initié des présentations du SESSAD auprès de différents partenaires : établissements scolaires (23 en 2023), réunion de directeurs de circonscription, AESH, SSAD, ASE. Ces présentations se font conjointement avec le chef de service du territoire concerné.

C. Projets développés au sein de la structure

PROJET FAMILLES PARTENAIRES

En 2022, était présenté par une éducatrice spécialisée une assistante de service social et un chef de service un projet famille partenaire. Il soumettait l'organisation de temps de rencontres qui permettraient de proposer aux familles, mais aussi aux partenaires, de se réunir autour d'une thématique prédéfinie. Action de sensibilisation et d'information en vue de faciliter l'accompagnement au quotidien de leur enfant en situation de handicap quel qu'il soit, mais aussi action créant une opportunité de créer du lien entre les familles des territoires, de favoriser leurs échanges, la communication, et peut-être d'être ressources les uns pour les autres. Le projet a pris son envol en janvier 2023. La première rencontre a réuni 25 familles d'enfants accompagnés par le SESSAD et deux professionnels de la MDA du Loiret. Cette rencontre préparée en amont (à partir de questionnements récurrents des familles) avec l'instance d'orientation portait sur le fonctionnement de la MDA et l'accès aux droits. L'évaluation de ce temps de rencontre a été appréciée par retour d'un questionnaire de satisfaction (50 % de répondants). Les familles ont répondu avoir été très satisfaites de l'organisation, du thème, des réponses apportées et ont sollicité d'autres thématiques. C'est ainsi qu'en septembre 2023, s'est préparée une seconde rencontre sur le thème de l'orientation afin de connaître et comprendre les parcours possibles et les ressources existantes à disposition. Cette nouvelle rencontre a eu lieu en octobre 2023 en présence de 9 familles pouvant interagir avec le CIO. Le retour des questionnaires aux familles pour cette rencontre a montré que ce temps d'échange avait répondu à leurs questions et leurs attentes et une majorité sont en demande d'autres temps de cette nature. La continuité de cette action nous semble parfaitement en phase avec ce que nous souhaitons mettre en place au SESSAD pour favoriser la participation des familles. Lors de ces deux éditions il est apparu que ces espaces permettent aussi les rencontres avec les autres familles et pour certaines de rompre une forme d'isolement.

LA FETE DU SESSAD

Fin 2022 une première réunion pluri professionnelle a été organisée partant du constat partagé que le passage en dispositif territorial polyvalent avait amené une perte de lien entre les jeunes accompagnés, mais aussi entre professionnels. L'idée est née de proposer un moment qui favorise le rassemblement des familles des enfants accompagnés et des professionnels, avec un support d'activités plurielles sportives artistiques culturelles qui puissent s'adapter à tous.

Un comité de pilotage de cet évènement s'est mis en place, mobilisant en moyenne 8 professionnels pour l'organiser. Ce comité de pilotage s'est réuni à 8 reprises pour affiner le projet, assurer la communication, démarcher les partenaires et sécuriser l'évènement.

Le mercredi 5 juillet 2023, à la base de la Caillaudière à Boigny sur Bionne ce sont 37 familles (au sens large) qui ont répondu présentes et au total 82 personnes avec la participation des fratries mais également des grands parents. Quarante professionnels internes SESSAD et une dizaine de professionnels partenaires ont fait vivre la journée. Des activités aussi variées que le cirque, la médiation animale, la goélette, la rosalie ainsi que des stands proposant des jeux en bois, des maquillages, des parcours, des ateliers sensoriels et des jeux ont pu être proposées. Cette journée a été un succès dans l'objectif initial recherché qui était de fédérer et faire du lien, et le commentaire d'une famille en fin de journée mérite d'être cité "*enfin un espace où on a pu être tous ensemble et il y a eu des choses adaptées pour tous*".

LA MEDIATION ANIMALE

En janvier 2023, le SESSAD a développé une offre de médiation animale en acquérant deux lapines sous la responsabilité d'une professionnelle Aide Médico Psychologique. Cette prestation est proposée sur tous les territoires et répond aux besoins de certains enfants accompagnés. Elle figure dans leur projet personnalisé d'accompagnement.

Projet DIS-POSITIF, expérimentation pour la gestion de la liste d'attente.

Le passage en Dispositif Territorial Polyvalent n'a pas permis d'apporter une réponse aux 170 enfants inscrits sur liste d'attente. Nous constatons également que la charge de travail des assistantes de service social est principalement consacrée à la gestion des situations en attente. De plus, les familles et les partenaires qualifient le temps d'attente au SESSAD de long à très long.

A partir de ces constats, une fiche de mission visant la création d'un DIS-POSITIF permettant d'apporter un premier niveau de réponse aux besoins des enfants inscrits sur liste d'attente a été élaborée.

A partir du recueil des attentes et des besoins identifiés par le jeune et sa famille, une commission d'étude pluridisciplinaire fait la proposition d'un premier niveau de réponse devant répondre à un objectif prioritaire déterminé avec le jeune et sa famille.

Cette expérimentation a été conduite sur 7 mois, d'avril à décembre 2023, sur les 5 territoires du SESSAD DTP auprès de 20 enfants prioritaires selon les critères suivants : la date de notification et la rupture de parcours. Par appel à candidatures, la commission pluridisciplinaire s'est mise en place et des outils opérationnels ont été créés. Le DIS-POSITIF a été expérimenté auprès de 19 familles d'enfants. Les profils des enfants correspondent pour 79 % d'enfants avec des troubles du neuro développement (TND, DI, TSA, TSL) 5% d'enfants ayant une déficience visuelle, et 16 % d'enfants ayant une déficience motrice. Des temps de disponibilité professionnelle ont permis la réalisation de différents bilans permettant d'identifier mieux le besoin et d'apporter une réponse plus adaptée. Ce sont 228 actes qui ont été réalisés. A l'issue de cette expérimentation 36% des enfants présentant des besoins plus globaux ont été admis au SESSAD. Pour les autres les ressources territoriales et partenariales ont été préconisées plus en correspondance avec les besoins identifiés. Le DIS-POSITIF a permis d'expérimenter l'offre modulable et pourra servir de support dans la réflexion associative sur la mise en œuvre de l'entrée unique.

D. Les partenariats

Le SESSAD DTP conventionne avec chaque nouvelle école dans laquelle un enfant accompagné est scolarisé. Cela concerne 120 écoles dans le Loiret. Le SESSAD est en lien étroit avec les coordinateurs PIAL, l'ASH1, et le service de l'Education Nationale pour l'attribution de MPA.

Deux sensibilisations ont été organisées dans le Loiret en collaboration avec l'EMAS sur la déficience visuelle, une à la demande des coordinateurs PIAL en faveur des AESH, l'autre à la demande d'un lycée.

Une rencontre a également eu lieu dans le Loiret avec un médecin MPR.

L'association AFM fait également partie des partenaires réguliers du SESSAD lorsque, cette association intervient auprès d'un enfant en situation de handicap moteur.

Au niveau extra-scolaire, une convention a été signée en 2023 avec handisport pour organiser un groupe le mercredi, ainsi qu'avec une compagnie de cirque, de théâtre et des centres équestres.

Dans le Loir et Cher, par conventionnement avec l'Education Nationale et en collaboration avec le PIAL le SESSAD DV 41 s'est engagé sur des actions de sensibilisation à destination des AESH sur deux niveaux :

- Une sensibilisation à la déficience visuelle à destination des nouvelles AESH pour expliquer la malvoyance et ses conséquences,
- Une sensibilisation ciblée à destination des AESH intervenant auprès d'enfants déficients visuels pour une appropriation des outils d'adaptation et de compensation.

Par ailleurs le SESSAD était représenté le 13 avril 2023 à une journée organisée par les opticiens Ecouter Voir sur le thème de la basse vision, ainsi qu'aux portes ouvertes du centre régional de basse Vision de Balan Miré.

Enfin, une rencontre avec la cheffe de service du service ophtalmologique de l'Hôpital de Blois a eu lieu en juillet dans l'objectif de faire connaître le SESSAD, ses missions et que la médecine de première ligne au-delà du diagnostic puisse préconiser le SESSAD pour les enfants repérés.

Une autre forme de partenariat s'est concrétisée au niveau du mécénat, et le SESSAD DV41 a reçu un don du Lions Club qui a permis de contribuer à l'achat d'un télé agrandisseur.

E. Perspectives 2024

Les actions engagées dans le cadre du CACQ vont se poursuivre notamment sur la procédure d'accompagnement avec en filigrane la réflexion menée sur l'autodétermination.

Dans le cadre de la transformation de l'offre, les parcours partagés IME SESSAD sont à développer dans tous les territoires.

Les ressources humaines

A. Tableau des effectifs

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Temps partiel		Total		Nombre d'ETP au précédent	Ecart
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Nombre d'ETP		
DIRECTION / ENCADREMENT	7	4	1,51	11	8,51	8,21	0,30
Directeur		1	0,24	1	0,24	0,24	0,00
Directeur-adjoint	1	1	0,80	2	1,80	1,80	0,00
Chef de service autre (administratif, etc.)	6	2	0,47	8	6,47	6,17	0,30
Autres cadres (direction)				0	0,00		0,00
ADMINISTRATION / GESTION	5	3	1,30	8	6,30	5,99	0,31
Agent administratif	1	1	0,33	2	1,33	1,49	-0,16
Comptable	1			1	1,00	1,00	0,00
Autre personnel administratif et de gestion	3	2	0,97	5	3,97	3,50	0,47
SERVICES GENERAUX	0	0	0,00	0	0,00	0,31	-0,31
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	25	30	11,46	55	36,46	35,01	1,45
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>	1			1	1,00		1,00
Enseignant (enseignement secondaire)	2	1	0,01	3	2,01	2,78	-0,77
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00		0,00
Professeur EPS		1	0,25	1	0,25	0,25	0,00
Aide médico-psychologique	3	3	1,25	6	4,25	4,17	0,08
Assistant de service social/assistant social spécialisé	1	3	0,96	4	1,96	2,00	-0,04
Educateur technique ou spécialisé	15	7	3,44	22	18,44	16,46	1,98
Psychologue/neuropsychologue	2	10	4,58	12	6,58	6,48	0,10
Autre personnel socio-éducatif	2	5	0,97	7	2,97	2,87	0,10
PARAMEDICAL	5	28	13,08	33	18,08	14,76	3,32
Ergothérapeute	2	7	3,49	9	5,49	4,20	1,29
Infirmier D.E.		1	0,50	1	0,50	0,50	0,00
Masseur-kinésithérapeute	2	1	0,98	3	2,98	2,00	0,98
Orthophoniste	1	6	3,20	7	4,20	3,71	0,49
Orthoptiste		1	0,75	1	0,75	0,75	0,00
Pédicure-podologue				0	0,00		0,00
Psychomotricien		12	4,16	12	4,16	3,60	0,56
MEDICAL	0	4	0,60	4	0,60	0,66	-0,06
<i>Dont emplois temporaires</i>				0	0,00		0,00
Médecin pédiatre		2	0,52	2	0,52	0,55	-0,03
Médecin psychiatre		1	0,01	1	0,01	0,01	0,00
Médecin généraliste		1	0,07	1	0,07	0,07	0,00
TOTAL	42	69	27,95	111	69,95	64,94	5,01

B. La formation du personnel SESSAD DTP – DV41, UEMA, UEEA et EMAS

La formation est très investie par les professionnels du SESSAD de par la technicité requise par certains métiers, l'actualisation des connaissances nécessaire par rapport à certains troubles et surtout la maîtrise des outils d'adaptation et de compensation.

SESSAD DTP – DV41

FORMATIONS COLLECTIVES			
Intitulé de la formation		Nbr de professionnels formés	Nbr d'heures de formation
Journées de l'école inclusive		5 professionnels	14 heures
Batterie NP-MOT		5 psychomotriciennes	35 heures
SERAFIN PH		2 professionnelles	6 heures
Violence dans les relations amoureuses chez les jeunes		6 professionnelles	7 heures
Comprendre et accueillir les enfants avec TSA		6 professionnelles	6 heures
OGIRYS		71 professionnels	7 heures
Enfant victime de violences		2 Assistantes de service social	6 heures
Maitre d'apprentissage		Educatrice spécialisée	42 heures
14 ^{ème} journée nationale d'ergothérapie		3 ergothérapeutes	17 heures
Compétences psychosociales		14 professionnels	12 heures
FORMATIONS INDIVIDUELLES			
Intitulé de la formation		Fonction	Nbr d'heures de formation
Cet enfant, cet ado qui nous inquiète		Educatrice spécialisée	4 heures
Ethique et handicap		Directrice-adjointe	3 heures
Le silence assourdissant de la carence		Psychologue	7 heures
Dépression chez l'enfant ou l'adolescent		Psychologue	14 heures
L'évaluation du potentiel suicidaire et à l'orientation		Educatrice spécialisée	14 heures
Place de la musculation dans la prise en charge de la paralysie cérébrale		Kinésithérapeute	14 heures

50 ^{ème} journée annuelle de thérapie motrice	Psychomotricienne	21 heures
Instructeur pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles	Educatrice spécialisée	480 heures
Le développement de l'enfant ordinaire de 0 à 4 ans	Ergothérapeute	42 heures
Journées annuelles du CDI	Kinésithérapeute	14 heures
Evaluation et prise en charge des dysfonctions visuelles chez l'enfant	Ergothérapeute	21 heures
Phonologie dans les troubles des apprentissages	Orthophoniste	7 heures
Animation et conception de formation	Orthophoniste	10 heures
Evaluation et rééducation des enfants présentant des troubles d'apprentissages	Ergothérapeute	21 heures
Assises de la protection de l'enfance	Assistante de service social	14 heures
Les troubles de l'oralité alimentaire	Orthophoniste	20 heures
Connaitre et respecter les animaux	AMP	7 heures
CAEGADV	Enseignant	245 heures
Troubles neurovisuels	Kinésithérapeute	7 heures
Certificat assistante RH	Secrétaire de direction	117 heures

EMAS

FORMATIONS COLLECTIVES		
Intitulé de la formation	Nbr de professionnels formés	Nbr d'heures de formation
Journées SESSAD	2 professionnels	14 heures
Nature et caractéristique de l'action de formation	7 professionnels	7 heures
FORMATIONS INDIVIDUELLES		
Intitulé de la formation	Fonction	Nbr d'heures de formation
Animation et conception de formation	Orthophoniste	10 heures
TDAH	Psychomotricienne	7 heures

UEEA

FORMATIONS COLLECTIVES		
Intitulé de la formation	Nbr de professionnels formés	Nbr d'heures de formation
Formation en situation de travail (supervision)	5 professionnels	56 heures
OGYRIS	4 professionnels	7 heures

UEMA

FORMATIONS COLLECTIVES		
Intitulé de la formation	Nbr de professionnels formés	Nbr d'heures de formation
Formation en situation de travail (supervision)	11 professionnels	105 heures
OGYRIS	8 professionnels	7 heures
Connaissances actualisées en autisme	2 professionnels	28 heures
FORMATIONS INDIVIDUELLES		
Intitulé de la formation	Fonction	Nbr d'heures de formation
Formation Maître d'apprentissage	Educatrice spécialisée	42 heures

C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement

En 2023 les postes non pourvus au SESSAD concernent principalement un poste d'orthoptiste (basse vision et neuro visuel), cependant deux candidatures sont en cours de traitement en ce début 2024, un temps partiel kinésithérapeute et orthophoniste lié pour ce dernier à des réductions de temps pour congé parental.

Les candidatures reçues à chaque diffusion d'une offre d'emploi démontrent l'attractivité du SESSAD, également en interne de l'association. Le réseau des professionnels, notamment paramédicaux, est également un facteur favorable à la diffusion du travail en SESSAD et des postes vacants.

Des temps de médecin sont également à pourvoir notamment un temps de médecin MPR. Au dernier trimestre 2023, une rencontre a eu lieu entre les médecins, certains paramédicaux et un médecin MPR exerçants au CHU d'Orléans pour envisager des modalités de collaboration.

Une vigilance est à porter sur les postes de médecins au SESSAD car le territoire EST et le service DV41 en sont dépourvus et l'âge des médecins intervenants actuellement au SESSAD qui présagent à court terme un arrêt de leur activité.

UEMA

Le cadre réglementaire

L'instruction interministérielle n°DGCS/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan Autisme (2013-2017). Une convention constitutive entre l'Agence Régionale de Santé, l'Education Nationale, et l'organisme gestionnaire définit les modalités de fonctionnement, les moyens alloués et les modalités d'évaluation.

I. Les missions

Les UEMA constituent une modalité de scolarisation pour 7 élèves d'âge de maternelle (3-6 ans) avec troubles du spectre de l'autisme orientés vers un établissement ou service médico-social et scolarisés dans son unité d'enseignement implantée en milieu ordinaire. Ces élèves bénéficient d'interventions pédagogiques éducatives et thérapeutiques se référant au RBPP. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant enseignant et professionnels médico sociaux dont les actions sont coordonnées et supervisées par un intervenant extérieur conformément au cahier des charges.

II. Les outils de la loi 2002

Deux UEMA sont rattachées administrativement au SESSAD. La classe Plume est située à Boigny sur Bionne et a ouvert en 2016. La classe Caméléon a ouvert à Lorris en 2020.

Chacune des UE dispose d'un projet d'établissement. Pour la classe plume il est à réactualiser. Il n'y a pas de projet pédagogique connu. Les conventions constitutives valables 3 ans sont à réactualiser.

Les UEMA disposent d'un livret d'accueil, d'un règlement de fonctionnement. Un DIPC est établi à l'entrée en UEMA et chaque enfant a un projet d'accompagnement personnalisé co-construit avec sa famille.

III. Le fonctionnement interne

Tous les enfants sont notifiés par la MDPH et entrent à l'UEMA avec un diagnostic. Pour certains un bilan complet au Centre de Diagnostic et d'Accompagnement précoce de l'Autisme a été réalisé et préconise cette modalité de scolarisation. Pour d'autres le diagnostic est posé et le bilan complet est en cours. Il est important de souligner que la plateforme de coordination et d'orientation contribue aussi au diagnostic précoce. Tous les enfants bénéficient d'un projet personnalisé d'accompagnement et d'un projet personnalisé de scolarisation. En 2022, des réunions partenariales UEMA (plus tard rejointe par les UEEA) se sont constituées. Leur objet est de fluidifier les parcours, les admissions et sorties des UEMA/UEEA par une rencontre collégiale. L'animation et l'organisation est initiée par les directions des UEMA/UEEA dans le cadre d'une volonté de transparence et de partenariat. Les éléments et données partagés dans le cadre de ce partenariat font l'objet du secret partagé. Leur fréquence est biannuelle. Cette commission réunit les

professionnels de l'EN, la MDA, le CDAA, la PCO et les opérateurs des UEMA/UEEA ainsi que sur invitation tous les représentants d'établissements, services ou dispositifs partenaires susceptibles d'accompagner une orientation en UEMA.

Les enfants sont accompagnés par 3 professionnels éducatifs en permanence dans les classes et lors des inclusions. Ces trois professionnels accompagnent également le temps périscolaire de restauration. D'autres professionnels interviennent dans le champ thérapeutique (psychomotricité / psychologue et neuro psychologue). Les postes d'orthophoniste sont non pourvus et actuellement seulement deux enfants bénéficient de suivis libéraux. Une cheffe de service intervient sur les deux UEMA. Elle est garante de la mise en œuvre des projets d'accompagnements personnalisés de chaque enfant. Avec l'assistante de service social du SESSAD elles suivent la totalité du parcours de l'enfant à l'UEMA et accompagnent les familles dans l'après UEMA en lien avec l'équipe référente de la scolarisation.

Tous les professionnels de l'UEMA suivent les approches recommandées par la supervision mensuelle sur la mise en œuvre des interventions personnalisées globales et coordonnées auprès des enfants.

Par ailleurs, les actions de guidance parentale recommandées, sont dispensées après identification des besoins de la famille. Elles ont pour but de soutenir et valoriser les compétences parentales mais aussi de généraliser jusque dans l'environnement de l'enfant les apprentissages, les capacités d'autonomie, et faire des propositions d'adaptation.

Faits marquants

- En juin 2023 les deux UEMA ont réalisé chacune une auto-évaluation conjointe direction d'école direction du SESSAD à la demande des autorités EN et ARS.
- Difficultés importantes sur Boigny sur Bionne durant le premier semestre 2023 dans les coopérations enseignante équipe médico-sociale et direction école.
- Rentrée septembre : changements d'enseignante sur les deux UEMA.

IV. Activité de l'année 2023

- Au 1er décembre 2023 les effectifs des deux classes étaient complets. Sur la classe Caméléon il y a eu 4 entrées (4 garçons entre 3 et 4 ans) et sur la classe Plume 2 entrées (1 garçon et 1 fille de 4 ans).

Pour les 4 sorties, sur la classe Caméléon :

- CP ULIS avec AESH et en attente de SESSAD
- UE Externalisée et JES
- Scolarisation en milieu ordinaire liée à un déménagement de la famille
- Maintien en maternelle / orientation IME attente de places en IME (hors région)

Pour les deux sorties sur la classe Plume

- CP ULIS et SESSAD
- UEEA

- Projets développés au sein de la structure

Création d'une plaquette interactive présentant les 3 UEMA

Continuité de l'instance partenariale d'étude des admissions UEMA / UEEA

Formation pour les professionnels sur la guidance parentale inter UEMA / UEEA

Formation de 4 jours sur les TSA à destination des parents, et des nouveaux professionnels UEMA UEEA et nouvelle enseignante.

V. Partenariats

EN, PCO, CAMSP Montargis, CAMSP Gien, CMPe, CMPP, CDAA, UEEA, PCPE, UEMA Sésame Autisme, Orthophonistes en libéral, Ferme pédagogique Queudane, MAS Les Saulniers (salle Snoezelen, prêt de véhicule 9 places), commune de Lorris, commune de Boigny sur Bionne.

- Perspectives

Formation et action de régulation :

- Maintien et poursuite des compétences des professionnels médico sociaux : renouvellement formation connaissance de l'autisme et des stratégies éducatives recommandées, troubles de l'alimentation chez l'enfant autiste pour deux professionnels, sensibilisation aux troubles de l'oralité pour l'ensemble des professionnels, poursuite des sessions d'APP.
- Formalisation des partenariats.
- Amélioration des coopérations et du dialogue avec les acteurs de l'Education Nationale et les services des communes en renouvelant les différentes conventions

UEEA

Le cadre règlementaire de l'UEEA est défini par l'instruction interministérielle DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur développement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022, du code de l'Action sociale et des familles notamment ses articles L311-8, L 312-1 2°, L. 312-7, D312-10- et suivants et l'instruction interministérielle DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014, relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).

Un arrêté a été promulgué le 03 octobre 2022 portant autorisation d'extension non importante de 10 places du SESSAD DTP Métropole d'Olivet pour la prise en charge d'enfants présentant des troubles du spectre autistique dans le cadre d'une unité d'enseignement élémentaire géré par l'ADPEP45. Cette UEEA est co-portée entre les PEP45 et l'association SESAME Autisme qui ont répondu conjointement à l'appel à candidature.

Cette unité d'enseignement en classe élémentaire est constituée pour améliorer l'inclusion des enfants avec autisme en s'appuyant sur une pédagogie spécialisée et adaptée et sur le déploiement d'interventions personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS). Chaque élève bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement qui comprend un volet de mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Les outils de la loi 2002-2 ont été constitués à l'ouverture, seul le projet reste à actualiser mais il est questionné la pertinence que cette unité d'enseignement puisse être inscrite dans le projet d'école et non seulement définie par le projet de service (outils des ESMS).

L'UEEA scolarise 10 enfants, âgés de 6 à 11 ans, disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.

Les élèves doivent bénéficier d'une notification précisant les modalités de scolarisation et l'orientation vers le SESSAD DTP.

L'enseignante et l'AESH co assurent 24h auprès des élèves, alors que les professionnels médicaux-sociaux interviennent dans tous les moments de présence des enfants à l'école (classe, repas) et peuvent également se rendre à domicile dans le cadre de la guidance parentale.

L'activité de l'UEEA en 2023

3 admissions pour l'année 2023.

L'UEEA a ouvert le 7 novembre 2022 avec 7 élèves. Puis, en septembre 2023, 3 nouveaux élèves ont été accueillis sur le dispositif pour atteindre **les 10 places de l'agrément**.

Parmi ces 3 nouveaux élèves, l'un est né en 2016, vient de l'UEMA de Boigny sur Bionne et est rentrée en CP au sein du dispositif. Les 2 autres, nés en 2016 et en 2015, viennent de leur école de secteur, et sont entrés en CE1.

Les communes d'origine des enfants du dispositif :

4 sont d'Orléans Sud (3 sont de La Source, en proximité directe de l'école). Pour 2 d'entre eux il s'agissait de l'école de secteur.

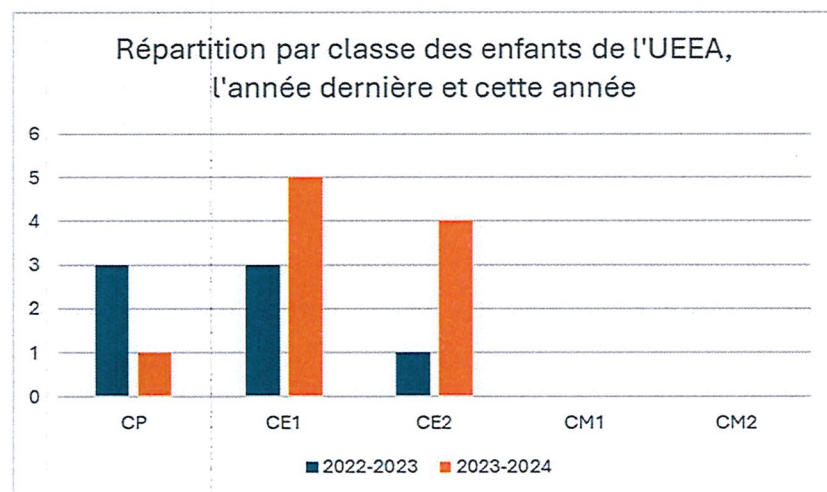
1 est d'Orléans Nord

2 sont de St Jean de la Ruelle

1 est de la Chapelle St Mesmin

1 de la Ferté St Aubin

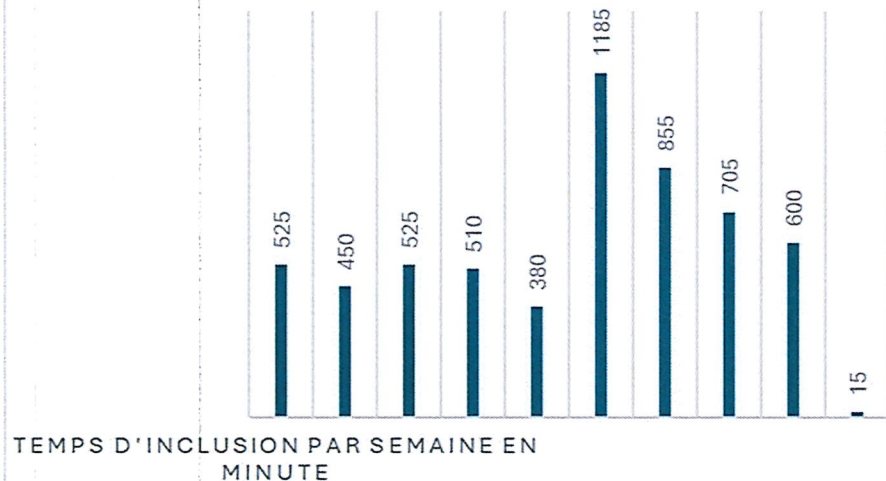
Le temps scolaire de chaque élève se divise entre du temps en inclusion et du temps sur le dispositif (temps éducatif ou pédagogique).



Les objectifs scolaires :

- En inclusion

TEMPS D'INCLUSION PAR JEUNE PAR SEMAINE EN MOYENNE EN 2023



- Essayer de suivre au maximum le programme de la classe dans une ou plusieurs disciplines.
- Favoriser la socialisation.
 - En classe au sein de l'UEEA
- Programmation personnalisée pour chaque élève en fonction du niveau où il en est avec une priorité sur de la lecture, le langage oral et la numération.
 - En séances éducatives :
- Soutenir les apprentissages effectués en classe d'inclusion ou en UEEA pédagogique.
- Développer un comportement d'élève.

Les temps d'inclusion vont de 15 min à presque 20 hebdomadaires. La moyenne du temps d'inclusion se situe à 09h.

Les inclusions ont pu se mettre en place très rapidement pour la plupart des enfants, sur des temps

et durées variables, ajustés selon leurs besoins. Toutefois, pour l'un des enfants accueillis, d'importants troubles du comportement entravent pour le moment la mise en place d'inclusions et nécessitent un accompagnement en 1 pour 1.

En ce qui concerne l'accompagnement médico-social, les objectifs sont définis dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé avec les parents, en équipe, et selon le suivi du programme scolaire et les préconisations de l'enseignante pour l'atteinte des objectifs scolaires. Ils sont ensuite déclinés par l'équipe soit avec l'enseignante dans la classe du dispositif, soit en inclusion, avec les enseignants des classes de référence des enfants, soit dans la salle éducative ou encore dans les locaux de la Bolière (cuisine, salle Snoezelen).

En lien avec l'enseignante, des accompagnements spécifiques sont proposés : cuisine, courses, atelier goût, ateliers communications, ateliers motricité fine et globale.

Un accompagnement thérapeutique est également proposé à certains jeunes, selon leurs besoins. 2 ont ainsi pu bénéficier de séances Snoezelen dispensées par la psychomotricienne, en 2023.

L'équipe a été formée à la guidance parentale en février 2023. Depuis septembre 2023, la guidance parentale est plus régulière : un entretien systématique a été mis en place avec les parents avec le psychologue et le référent de l'enfant afin de déterminer les besoins et possibles objectifs de guidance parentale et recueillir les souhaits des parents en termes de régularité et types d'intervention.

Des cafés parents se sont également mis en place, à raison d'une fois par trimestre. Ils sont animés par le psychologue de l'UEEA. Les éducatrices de l'UEEA proposent, durant ce temps, de garder les enfants si besoin. Le café des parents a pour objectifs de développer la pair-aidance entre familles, et d'apporter des éclairages cliniques.

Des visites à domicile ont également eu lieu afin d'apporter aux familles des outils répondant aux besoins spécifiques de l'enfant et en assurer la compréhension et la mise en place (séquentiels, emplois du temps par exemple). Elles ont souvent lieu le mercredi matin (temps dédié dans l'emploi du temps des professionnels), ou encore en soirée quand cela est plus arrangeant pour les familles.

Lors des vacances scolaires ou les mercredis, l'équipe organise également des sorties (sportives, culturelles), répondant à plusieurs objectifs :

- Travailler les sorties avec les jeunes (sécurité routière par exemple),
- Répit pour les familles,
- Temps d'échanges conviviaux et de pair-aidance pour les parents.

Le partenariat

Lien avec deux IME concernant deux enfants qui ont des prises en charge partagées.

Lien avec les partenaires de soins : hôpitaux de jours, psychomotriciens, orthophonistes, ergothérapeutes ou éducateurs en libéral, TEDYS, le SESSAD DTP dans le cadre d'un accompagnement partagé pour un enfant avec déficience visuelle. L'équipe de l'UEEA a bénéficié d'une sensibilisation aux soins d'Handiconsult (CHRO).

Au niveau RH

L'équipe initialement recrutée s'est modifiée à la rentrée 2023 à la suite de la démission de l'AES à mi-temps. Un recrutement a pu être effectif pour la rentrée.

Perspectives

Développer davantage d'ateliers autour des émotions et des habiletés sociales précédés d'une formation d'équipe autour de cette thématique.

Développer davantage les entretiens téléphoniques, lorsque la guidance à domicile n'est pas possible de façon régulière, afin de maintenir le lien avec les parents et effectuer des points réguliers.

EMAS

Le cadre réglementaire des EMAS est défini par la CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'EMAS est adossée au SESSAD DTP depuis septembre 2019 à titre expérimental dans le cadre de la circulaire du CIRCULAIRE N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. En septembre 2020, après deux évaluations nationales, l'EMAS est devenue pérenne en même temps que des appels à projet EMAS ont été diffusés dans les autres départements de la région.

En 2021, le budget s'est vu tripler afin d'enrichir l'équipe et passer à 6 ETP dont un 0,50 ETP chef de service et 0,50 secrétaire.

L'activité

Nombre de Sollicitations de l'EMAS en 2023 ainsi que **le nombre d'établissements scolaires concernés.**

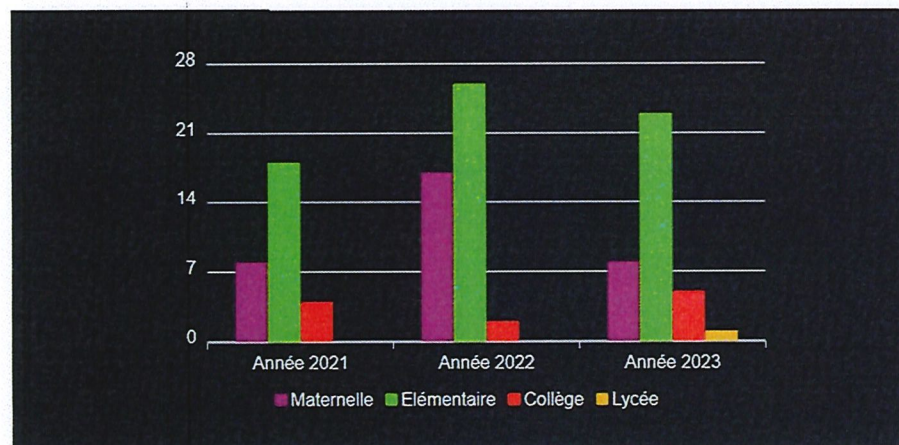
	Nombres de saisines individuelles et collectives 2022	Nombres de saisines individuelles et collectives 2023
Sollicitations	51	40
Maternelle	20 (39%)	9 (25%)
Elémentaire	29 (57%)	24 (60%)
Collège	2 (4%)	5 (12,5%)
Lycée	0	1 (12,5%)
Nombre d'élèves notifiés	20 (44,4%)	

**Ces chiffres ne tiennent pas compte des interventions qui ont débuté l'année N-1 et qui se poursuivent sur l'année concernée.*

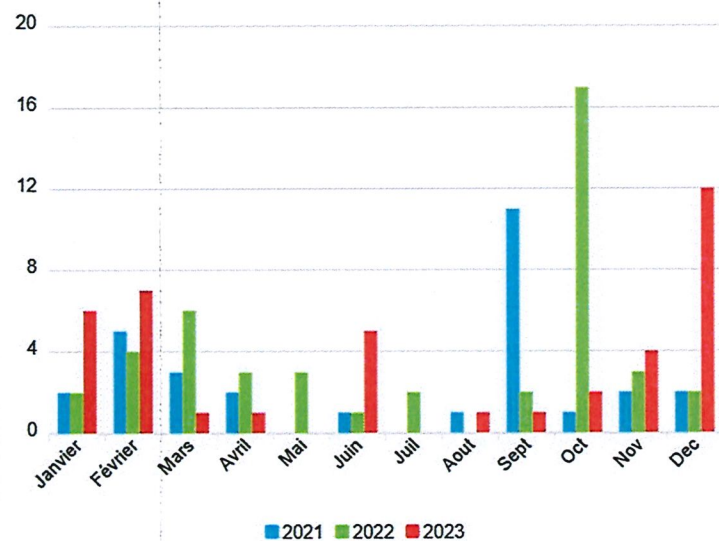
Entre 2022 et 2023, on observe une baisse du nombre de sollicitations, en particulier sur le niveau « maternelle », et une très légère hausse dans le second degré.

Au total en 2023, l'EMAS est intervenue dans **62 établissements scolaires, contre 44 en 2022.**

Evolution du nombre de sollicitations entre 2021 et 2023

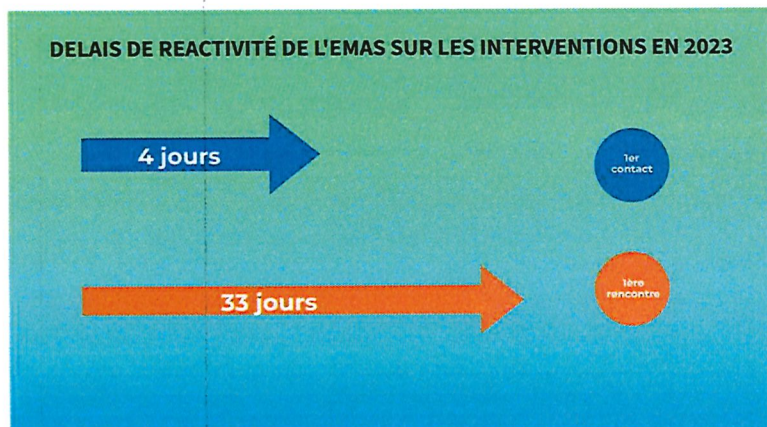


Répartition sur l'année civile



Les pics de sollicitations sont visibles en période 1 et 2 de l'année scolaire, mais se décalent progressivement chaque année.

Les sollicitations de fin d'année scolaire, permettent d'envisager un travail dès la rentrée scolaire suivante. Tout comme Les sollicitations de début d'année scolaire permettent un travail de long terme sur l'année scolaire en cours. Les sollicitations au cours des périodes 3 et 4 entravent parfois notre rapidité dans nos réponses aux sollicitations, même si nous tentons de tenir des délais acceptables.



Le délai entre le premier contact, -nécessaire pour présenter et expliquer, parfois déconstruire le type d'intervention qui peut être attendue, de la part de notre dispositif-, et la première rencontre sur place. Ce délai s'explique également parfois par :

- la présence de congés scolaires entre la prise de contact et le rendez-vous de première rencontre,
- le peu de temps disponible des personnels de l'EN pour ce type de travail sur leurs heures de travail, de nombreux rendez-vous sont programmés sur la pause méridienne.
- mais aussi l'arrivée parfois massive de saisines sur une même semaine, que nous n'avons pas pu anticiper dans l'organisation de notre organisation de travail.

Détails des interventions

ANNEES	2022	2023
TOTAL D'INTERVENTIONS REALISEES	68	89
NOMBRE D'INTERVENTIONS INDIRECTES REALISEES	44	38
NOMBRE D'INTERVENTIONS INDIRECTES DEBUTEES SUR L'ANNEE CIVILE PRECEDENTE	17	32
NOMBRE D'INTERVENTIONS DIRECTES REALISEES	1	2
INTERVENTIONS COLLECTIVES	6	17
MOYENNE DU NOMBRE D'ACTES PAR INTERVENTIONS LIEES A UNE SOLLICITATION INDIVIDUELLE	5	3,68

NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE BÉNÉFICIAIRES DES INTERVENTIONS DE L'EMAS	230	278
NOMBRE DE PRESTATIONS À UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'ÉVALUATION	1	0
TOTAL KILOMÈTRES PARCOURUS	6726 kms	5861 kms
LA MOYENNE D'UN DÉPLACEMENT ALLER-RETOUR	78 kms	67 kms

Malgré une baisse des sollicitations via des saisines, le **nombre d'actes et d'interventions a augmenté dans la mesure où davantage de sollicitations ont débouché sur des interventions collectives**, c'est-à-dire des actions de sensibilisations sur des thématiques en direction de groupes de professionnels de la communauté éducative.

L'EMAS 45 déploie son action sur le département du Loiret, et s'emploie à favoriser l'inclusion scolaire en s'appuyant sur les compétences d'autodétermination des professionnels de la communauté éducative.

En 2023, la réalisation d'interventions collectives dites de sensibilisation, ou de résolution de problèmes ont été encore plus nombreuses que les années précédentes : **17 interventions se sont inscrites dans le cadre :**

- **D'actions de formations aux AESH,**
- **D'actions de formations à destination des professeurs des écoles (PE) sur de la formation continue,**
- **Ou d'actions de proximité à destination d'une équipe pédagogique ou d'un groupe de travail, demandeurs, dans l'établissement scolaire dans lequel ils exercent.**

Les thèmes abordés sont variés et toujours adaptés et personnalisés aux contraintes systémiques du ou des demandeurs.

Thème :

- Les troubles DYS
- Les comportements problématiques
- Le TDAH
- Le TSA
- Retard de développement
- Déficience visuelle
- Outils sensoriels et posturaux
- Gestes et postures

FORMATION

Formation pour toute l'équipe sur le thème "De la compétence des systèmes à la compétence des bénéficiaires".

Participation de deux professionnelles aux journées nationales sur l'école inclusive.

PERSPECTIVES EMAS

- Poursuite du développement d'actions de présentations directement auprès :
 - des professionnels des circonscriptions (Inspecteurs et conseillers pédagogiques),
 - des directeurs d'établissements,
 - des personnels de RASED,
 - à l'INSPE dans le cadre de la formation des professeurs des écoles.
- Réaliser une analyse des résultats des enquêtes de satisfaction
- Finaliser un film de présentation. L'enregistrement de témoignages et retour d'expériences des professionnels de l'EN sur les interventions de l'EMAS doit être complété en 2024 pour constituer un support de présentation complet diffusable.
- Extraction des données de la fiche de clôture et des bonnes pratiques